

GOLD BY GOLD

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 273.361,20 euros
Siège social : 111, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS
RCS Paris 384 229 753

RAPPORT DE GESTION

COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs et chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la société Gold By Gold (la "Société") et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés au cours dudit exercice.

Le présent rapport porte à la fois (i) sur les comptes sociaux de la Société et (ii) sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Vous trouverez annexés au présent rapport les comptes sociaux, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que notre Société a pour objet social :

- L'achat, la vente, par courtage, représentation ou négoce, la commercialisation de tous métaux et produits chimiques et produits transformés destinés à l'industrie, ainsi que tous produits annexes ou complémentaires ;
- L'exploitation de tous procédés physiques ou physico-chimiques acquis par elle ;
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de biens de toute nature, et plus particulièrement d'objets en matériaux précieux ;
- La fabrication, le traitement, le retraitement, la transformation, la récupération et la détention pour compte de tous métaux et, plus particulièrement, de métaux précieux ;
- Le commerce d'or d'investissement ;
- Et plus généralement, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Et également, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE 2014

1.1. ANALYSE DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES

➤ **Evénements importants au cours de l'exercice**

L'année 2014 a été une nouvelle fois marquée par un environnement de marché difficile, avec une nouvelle baisse des cours de l'Or au cours de l'exercice (- 10,5 % en moyenne en 2014 par rapport à 2013), et ce après une chute de 18 % en moyenne en 2013 par rapport à 2012 (en euros, source LBMA).

Sur l'ensemble de l'année 2014, Gold By Gold a subi plusieurs éléments exogènes venant impacter significativement ses activités, avec en conséquence un chiffre d'affaires consolidé de 80,5 M€, en baisse très nette de 37 % par rapport au chiffre d'affaires 2013, chiffre d'affaires lui-même en baisse de 21 % par rapport à l'activité connue en 2012.

- Sur l'exercice 2014, la division **Négoce** de Gold by Gold a négocié 2 259 kg d'Or, en recul de 27 % par rapport au volume d'activité réalisé en 2013. L'activité de négoce, dont l'essentiel est réalisé au Pérou, a rencontré en début d'exercice un renforcement rigoureux des contrôles des autorités péruviennes sur les exportations d'Or, dans le cadre de la politique de lutte contre l'extraction aurifère illégale. Gold By Gold a dû ainsi faire face à un durcissement réglementaire soudain qui s'est traduit, pour le représentant local du Groupe, pour les producteurs locaux et pour les fournisseurs, par de multiples obligations et pièces administratives à mettre à la disposition des autorités.

Dans ce contexte, des quantités d'Or ont été immobilisées sous douane par les autorités péruviennes, pour un montant de l'ordre de 1,4 M€ (sur la base des cours de l'Or à la clôture, fin décembre 2014), le temps de mener à bien certains contrôles. Ces immobilisations de marchandises, qui restent toujours sous contrôle des autorités aujourd'hui, ont fortement perturbé l'activité de la division Négoce qui s'est retrouvée temporairement à l'arrêt courant février 2014.

L'activité a toutefois pu reprendre début mars 2014 sur la base de procédures administratives renforcées, ayant pour conséquences des volumétries d'activités et des taux de rotation de l'actif circulant plus faibles qu'historiquement observés.

- La division **Collecte & Recyclage** a collecté 83 kg d'Or en France au cours de l'année écoulée, soit un repli très net de 57 % par rapport aux volumes de 2013. Dans un contexte de marché moins porteur (selon l'institut anglais Metal Focus, le volume d'Or recyclé en France s'est établi en 2014 à 23,1 tonnes en baisse de 17 % par rapport à 2013 et de 41 % par rapport à 2012. En valeur, la baisse se situe à 26 % et 56 % respectivement), marché marqué par un phénomène d'attentisme des particuliers après la baisse du cours de l'Or enregistrée en 2012 et 2013, le Groupe a dû faire face à des évolutions réglementaires particulièrement impactantes en ce qui concerne la concurrence rencontrée sur ces activités.

En particulier, il est rappelé que la taxe forfaitaire sur les métaux précieux (TFMP) a subi une augmentation de 33 % au 1er janvier 2014 portant celle-ci à 10 % et sa collecte revenant à tous les acquéreurs résidents professionnels au lieu des intermédiaires acquéreurs. Cette augmentation a eu pour conséquence de favoriser la vente par les particuliers de leurs objets en Or en fin de vie en tant que bijoux et non en tant qu'objets en Or à recycler évitant ainsi cette taxation (TFMP). A la différence du bijou à recycler, le bijou d'occasion est lui effectivement exonéré de taxe quand sa valeur unitaire reste

inférieure à 5 000 euros. Au-delà de cette valeur, la taxe n'est que de 6 %. Cette différenciation de taxation pour le même objet crée une distorsion de concurrence au détriment de ceux qui rachètent et recyclent les vieux bijoux (se reporter également aux événements post clôture).

Ces évolutions réglementaires, particulièrement adverses, n'ont fait qu'accentuer la baisse des volumes recyclés et la restructuration du réseau de points de collecte Gold & Go qui ne comptait plus qu'à la fin de l'année 2014, 3 points de collecte opérationnels contre 6 un an auparavant.

En complément de ces informations correspondant aux niveaux d'activités atteints au sein des deux grandes divisions du Groupe, il est précisé que la Société, en date du 15 septembre 2014, est devenue propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société Aurfina Fondateur Affineur, par le rachat des 20 % de parts sociales restantes pour un montant de 25 K€.

➤ **Résultats des comptes sociaux clos au 31 décembre 2014**

Au titre de l'exercice 2014, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 80,3 M€, en décroissance de 37 % par rapport à l'exercice 2013 (127,8 M€).

La marge brute d'exploitation de la Société est toutefois en légère hausse à 1.718 K€ en 2014 (2,1 % du chiffre d'affaires), contre 1.661 K€ en 2013 (1,3 % du chiffre d'affaires). Cette évolution, purement comptable, résulte toutefois de la comptabilisation nouvelle de certains frais et commissions devant faire l'objet de retraitements afin d'évaluer la performance économique sur des bases comparables. En prenant en compte ce phénomène, les comptes font apparaître in fine une légère érosion de la marge brute de Gold By Gold sur ses activités.

Sur la base d'un montant des produits d'exploitation de 80,4 M€ et d'un montant des charges d'exploitation de 79,6 M€, le résultat d'exploitation ressort à 743 K€ contre 639 K€ lors de l'exercice précédent, soit une marge d'exploitation en 2014 de 0,9 % contre 0,5 % en 2013. Cette hausse s'explique principalement par l'implémentation de mesures énergiques visant à une réduction drastique des coûts opérationnels, et ce au regard de la baisse des niveaux d'activités.

Au 31 décembre 2014, le résultat financier de la Société s'élève à -29 K€, tenant compte des frais financiers résultant de la mise en place au début d'exercice 2013 d'un financement de 1,0 M€ accordé par BPI France.

L'exercice 2014 est impacté par des charges exceptionnelles sur opération de gestion liées aux dotations passées portant sur les activités de la Société au Pérou (Division Négoce), et ce afin de tenir compte de la fragilisation de la filière d'approvisionnement de Gold By Gold dans ce pays et des risques correspondant aux versements effectués au titre d'une partie des lots de matières immobilisés par les autorités péruviennes (montant de 622 K€).

Au global, la Société enregistre un résultat net de 59 K€ au titre de l'exercice 2014, contre un résultat net de 420 K€ au titre de l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 5.864 K€ et sa trésorerie nette s'établit à 1.854 K€ (hors comptes courants d'associés), étant rappelé que les fonds propres de la Société avaient largement été accrus à l'issue de l'introduction en bourse de la Société réalisée en 2012.

	2013	2014
Chiffre d'affaires	127.826 K€	80.348 K€
Marge brute d'exploitation	1.661 K€	1.718 K€
Résultat d'exploitation	639 K€	743 K€
Résultat net	420 K€	59 K€
Capitaux propres	5.914 K€	5.864 K€
Trésorerie nette de l'endettement financier	3.797 K€	1.854 K€
Total du bilan	8.900 K€	10.145 K€

➤ Résultats des comptes consolidés clos au 31 décembre 2014

Au titre de l'exercice 2014, la Société et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 80,4 M€, en décroissance de 37 % par rapport à l'exercice 2013 (128,0 M€).

La marge brute d'exploitation consolidée s'est dégradée, en atteignant 1.246 K€ en 2014, soit 1,6 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 2.295 K€ en 2013 (1,8 % du chiffre d'affaires). Ainsi, la marge brute en valeur relative et en valeur absolue pour le Groupe est en diminution, traduisant à nouveau la plus faible contribution des activités de la Division Collecte & Recyclage (que cela soit par Internet ou au travers des points de collecte Gold & Go) dans le total du chiffre d'affaires. Cette évolution défavorable au mix de marges impacte d'autant plus les résultats du Groupe que dans le même temps, les marges brutes de la Division Négoce et de la Division Collecte & Recyclage ont été indépendamment impactées à la baisse par une concurrence accrue sur chacun de leurs marchés (négoce au Pérou et collecte en France).

Sur la base d'un montant des produits d'exploitation de 80,5 M€ et d'un montant des charges d'exploitation de 79,8 M€, le résultat d'exploitation se redresse en atteignant 644 K€ contre 325 K€ en 2013, soit une marge d'exploitation en 2014 toujours limitée de 0,8 % contre 0,3 % en 2013. Dans un contexte de concurrence accrue et d'évolutions réglementaires particulièrement adverses sur ses deux marchés principaux, le Groupe a toutefois maintenu un résultat opérationnel positif.

Au 31 décembre 2014, le résultat financier du Groupe s'élève à -35 K€, tenant compte des frais financiers résultant de la mise en place au début de l'exercice 2013 d'un financement de 1,0 M€ accordé par BPI France.

Le résultat exceptionnel 2014 du Groupe s'élève à - 629 K€, impacté par des charges exceptionnelles liées aux provisions passées sur les activités de la Division Négoce au Pérou, à hauteur de 622 K€ (en raison de la fragilisation de la filière d'approvisionnement de Gold By Gold dans ce pays et des risques correspondant à une partie des lots de matières immobilisés par les autorités péruviennes.

In fine, le Groupe enregistre un résultat net part du groupe de - 69 K€ au titre de l'exercice 2014, contre un résultat net légèrement positif de 63 K€ au titre de l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres Part du Groupe s'élèvent à 5.278 K€ et sa trésorerie nette s'établit à 1.914 K€ (hors comptes courants d'associés), étant rappelé que les fonds propres du Groupe avaient largement été accrus à l'issue de l'introduction en bourse de la Société réalisée en 2012.

	2013	2014
Chiffre d'affaires	127.973 K€	80.451 K€
Marge brute d'exploitation	2.295 K€	1.246 K€
Résultat d'exploitation	325 K€	644 K€
Résultat net Part du Groupe	63 K€	- 69 K€
Capitaux propres Part du Groupe	5.450 K€	5.278 K€
Trésorerie nette de l'endettement financier	3.808 K€	1.914 K€
Total du bilan	9.578 K€	10.501 K€

➤ **Affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 59.287,22 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider de procéder à la distribution aux actionnaires de l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2014, soit 59.287,22 euros, montant majoré de la somme de 50.057,26 euros prélevée sur le poste « report à nouveau », et ce afin de maintenir un niveau de distribution de 0,04 euro par action, comme lors de l'exercice précédent.

Ce dividende serait mis en paiement dans les délais légaux à compter de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Compte tenu de cette décision :

- (1) la réserve légale est maintenue à 27.336,12 euros et est intégralement dotée,
- (2) le compte « report à nouveau » se réduirait à 1.054.010,33 euros,
- (3) les capitaux propres de la Société se réduiraient à 5.754.283,40 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé à la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents, dividendes dont les montants sont présentés ci-dessous :

	2013	2012	2011
Dividendes par action	0,04 €	0,05 €	0,05 €
Montant total des dividendes versés	109 344 € (sur la base de 2 733 612 actions)	136 680 € (sur la base de 2 733 612 actions)	114 750 € (sur la base de 2 295 000 actions)
Abattement	40 %	40 %	40 %

➤ **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 prennent en charge une somme de 8.566 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt supporté de ces dépenses et charges s'élève à 2.855 €.

➤ **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

1.2. SITUATION DE L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2014, Gold By Gold présente au niveau de ses comptes consolidés un montant de dettes financières de 1.010 K€ correspondant pour partie à des concours bancaires (10 K€) mais également à un financement à moyen terme accordé début 2013 par BPI France à hauteur de 1.000 K€ (Contrat de Développement Participatif).

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 1.914 K€ au 31 décembre 2014, contre 3.808 K€ au 31 décembre 2013.

1.3. INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS ET LES CLIENTS ET SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application de la loi, nous vous présentons la décomposition du solde des dettes fournisseurs de la Société Gold By Gold à la date du 31 décembre 2014 et par date d'échéance, solde dont le montant s'élève à 2.186.156 €. La décomposition du solde des dettes fournisseurs est la suivante :

	Solde comptable au 31 décembre	Dettes échues	Dettes à échéance à moins de 2 mois	Dettes à échéance à plus de 2 mois
Exercice 2014	2.186.156 €	2.186.156 €	1.026.954 €	1.159.202 €
Exercice 2013	47.704 €	47.704 €	27.196 €	20.508 €

De la même manière, nous vous présentons la décomposition des créances clients de la Société Gold By Gold à la date du 31 décembre 2014 et par date d'échéance, créances dont le montant s'élève à 208.853 €.

La décomposition des créances clients est la suivante :

	Solde comptable au 31 décembre	Créances de moins de 3 mois	Créances de plus de 3 mois et de moins de 6 mois	Créances de plus de 6 mois
Exercice 2014	208.853 €	5.504 €	-	203.349 €
Exercice 2013	208.853 €	5.565 €	-	203.289 €

1.4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

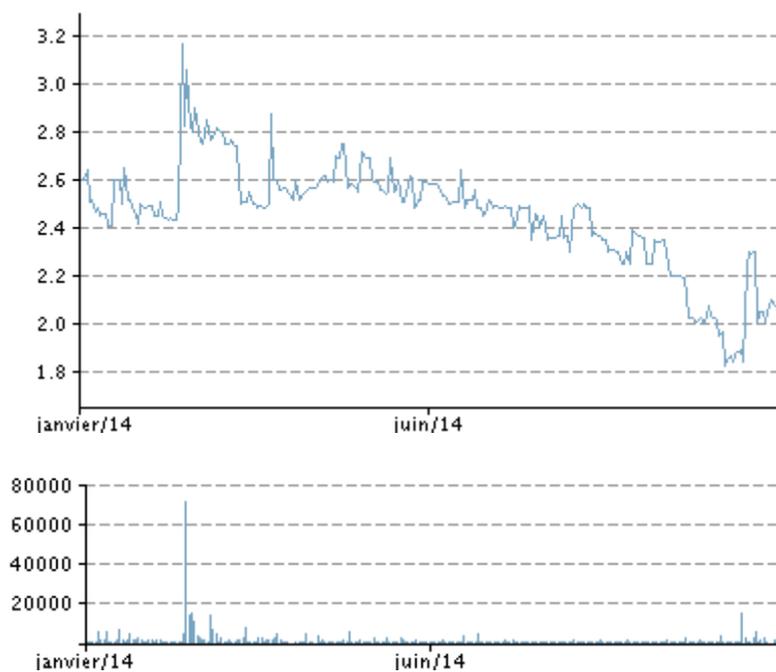
Au cours de l'exercice 2014, Gold By Gold n'a pas engagé de dépenses en Recherche et Développement.

1.5. EVOLUTION DU TITRE COTE EN BOURSE AU COURS DE L'EXERCICE

Gold By Gold a réalisé son introduction en bourse sur le marché Alternext à Paris le 13 avril 2012. La première cotation du titre s'est effectuée sur la base d'un cours de 7,15 €, valorisant ainsi le Groupe à environ 19,5 M€.

Ci-dessous est présentée l'évolution du cours de l'action Gold By Gold au cours de l'exercice 2014 sur Alternext Paris.

Evolution du cours de l'action et des volumes de titres échangés – Source : Fininfo – Exercice 2014



Au cours de l'année 2014, le cours de l'action est resté assez volatile, tout en restant sur une trajectoire baissière, avec un cours de l'action en fin d'année 2014 se situant légèrement au dessus des 2,00 €.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

La Société rappelle et actualise ci-dessous les principaux risques auxquels elle peut être exposée dans le cadre de ses activités. A ces risques peuvent s'ajouter d'autres éléments, plus mineurs, conformément à ce qui a été présenté par la Société au sein de son prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en mars 2012 dans le cadre de son admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

2.1 RISQUES LIES A LA DEPENDANCE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE VIS-A-VIS D'UN SEUL REPRESENTANT AU PEROU ET RISQUES LIES AUX AVANCES DE PAIEMENTS DES APPROVISIONNEMENTS

L'achat par Gold By Gold de l'Or qui est produit par les mines d'Or basées au Pérou est assuré par un seul représentant de la Société. Ce représentant, qui travaille depuis près de 15 ans avec Gold By Gold, est en charge des relations avec les fournisseurs péruviens de la Division Négoce qui sont essentiellement des opérateurs de petite et moyenne taille. Si cette collaboration fonctionne historiquement avec succès, grâce à des liens privilégiés et une forte confiance mutuelle qui se sont construits avec le temps, la Société ne peut exclure, qu'un jour, cette collaboration prenne fin pour une raison ou une autre. L'arrêt de la collaboration entre la Société et son représentant aurait des conséquences significatives sur l'activité de négoce et donc sur les performances et les résultats de la Société et de ses filiales, compte tenu de la prépondérance du négoce d'Or dans le chiffre d'affaires du Groupe (environ 97 % du chiffre d'affaires consolidés 2014), et ce sauf à ce que cette fonction soit assurée par un autre représentant de la Société localement ou soit reprise directement par Gold By Gold en interne.

La relation entre la Société et son représentant, mais aussi avec certains autres fournisseurs, présente également un risque d'avances lié au fait que le paiement des quantités d'Or achetées au Pérou se fait par avance. Les montants avancés par la Société, montants qui peuvent représenter jusqu'à 2 M\$ ou 3 M\$ lors des pics d'activités, sont transférés dans un compte géré par le représentant dans le cadre de ses opérations de négoce de matières précieuses. Ici, le risque identifié correspond à l'éventualité que la Société ne puisse pas récupérer les fonds avancés.

Au cours de l'exercice 2014, les deux risques évoqués ci-dessus se sont matérialisés, et ce à la suite du renforcement rigoureux des contrôles des autorités péruviennes sur les exportations d'Or, dans le cadre de la politique de lutte contre l'extraction aurifère illégale. Gold By Gold a dû ainsi faire face à un durcissement réglementaire soudain qui s'est traduit, pour le représentant local du Groupe, pour les producteurs locaux et pour les fournisseurs, par de multiples obligations et pièces administratives à mettre à la disposition des autorités. Dans ce contexte, les relations entre Gold By Gold et son représentant ont été fragilisées, et une dotation aux provisions portant sur ces activités a dû être passée dans les comptes 2014 à hauteur de 622 K€ sur la base d'une partie des lots de matières immobilisés par les autorités péruviennes.

Même si l'activité de Négoce a pu reprendre au cours de l'exercice 2014, celle-ci est aujourd'hui plus faible en termes de volumétrie et plus fragile en ce qui concerne sa pérennité dans le temps. Toutefois, au cours de la deuxième partie de l'exercice 2014 et en ce début d'année 2015, afin de conforter les avances et acomptes versés par le Groupe dans le cadre de ses activités de Négoce, des accords ont été discutés et sont ainsi en cours de formalisation. Ainsi, en garantie d'une partie des avances consenties portant sur des lots de matières ayant soit été revendus, soit bloqués par les autorités péruviennes, Gold By Gold, de manière directe et indirecte, bénéficie aujourd'hui de la part de son représentant local d'une hypothèque sur un bien immobilier ainsi qu'une garantie correspondant à des parts de sociétés bénéficiaires de titres miniers (mine de Tungstène située au Pérou).

Les échanges et accords intervenus durant la seconde moitié de l'exercice 2014 et début 2015 ont permis la reprise et la reprise des activités de Négoce au Pérou, et ce de manière concertée entre les parties (fournisseurs, représentant local et Société). Toutefois, il convient de noter que dès lors que la situation concernant les lots immobilisés par les autorités au Pérou trouverait son issue, favorablement ou non, la situation pourrait

significativement évoluer en ce qui concerne les relations entre ces parties, notamment vis-à-vis des fournisseurs de matières avec lesquels opère aujourd'hui le Groupe.

2.2 RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITES DU GROUPE

Alors que Gold By Gold considérait historiquement avoir implanté ses activités dans des pays présentant une certaine stabilité réglementaire, d'où un risque qu'elle pensait limité, récemment, le Groupe a rencontré des évolutions très marquées des réglementations applicables en France et au Pérou, pays dans lesquels ses activités de Collecte & Recyclage et de Négoce sont respectivement très majoritairement impliquées :

En ce qui concerne l'**activité Collecte & Recyclage**, dont l'essentiel est réalisé en France, la partie collecte auprès des particuliers et indirectement celle auprès des professionnels s'est trouvée très affectée début 2014 par des évolutions réglementaires défavorables :

- la taxe forfaitaire sur les métaux précieux (TFMP) a subi une augmentation de 33 % au 1^{er} janvier 2014 portant celle-ci à 10 % et sa collecte revient à tous les acquéreurs résidents professionnels au lieu des intermédiaires acquéreurs. Cette augmentation a pour conséquence de favoriser la vente par les particuliers de leurs bijoux à recycler dans les pays voisins. En effet, une grande majorité de pays limitrophes n'applique pas de taxe pour ces opérations. Cette hausse a eu également pour conséquence le rachat de bijoux à recycler par certains acteurs en tant que bijoux d'occasion et non en tant que vieil Or, alors que la valeur de rachat est basée sur le poids de l'Or qu'ils contiennent. Ainsi, leur vente est exonérée de la taxe forfaitaire sur les métaux précieux quand leur valeur unitaire reste inférieure à 5 000 €. Au delà de cette valeur, la taxe n'est que de 6 %. Cette différenciation de taxation pour le même objet crée inmanquablement une distorsion de concurrence au détriment de ceux qui rachètent et recyclent les vieux bijoux.

- le 17 mars 2014 a été promulguée la loi relative à la consommation (n°2014-344) qui dans son article 24 section 15 traite des contrats d'achat de métaux précieux. L'article L.121-102 introduit un délai de rétractation pour le consommateur de vingt-quatre heures qui suspend l'exécution des obligations contractuelles incombant aux parties. Ces dispositions mettent en péril les achats à distance tout comme les achats au sein des points de collecte étant donné que l'obligation de devoir rendre les objets au consommateur pendant ce délai risque d'être effective.

Ces deux évolutions réglementaires en 2014 s'ajoutent au Décret n° 2013-417 du 21 mai 2013 portant modification du Code des postes et des communications électroniques qui interdit l'insertion de métaux précieux dans les envois postaux, y compris dans les envois à valeur déclarée ou recommandés. Bien que les bijoux ne soient pas considérés comme des métaux précieux, cela affecte le transport de l'Or investissement et donc l'activité de vente de mini lingots de la Société et la collecte à distance de celui-ci.

Même si en début d'année 2015 (se reporter aux événements post clôture), de nouvelles évolutions réglementaires ont limité l'impact in fine de la mise en place de la TFMP ainsi que les contraintes résultant de l'application de la loi relative à la consommation évoquées plus haut, il n'en demeure pas moins que les activités Collecte et Recyclage du Groupe ont été particulièrement affectées en 2014 par ces dispositions, conduisant Gold By Gold à réduire son exposition sur ces métiers. Inmanquablement, la Société a été clairement impactée en 2014 et reste dépendante des évolutions réglementaires entourant ces activités.

En ce qui concerne l'**activité de Négoce**, dont l'essentiel est réalisé au Pérou, Gold by Gold a rencontré en début d'exercice 2014 un renforcement rigoureux des contrôles des autorités péruviennes sur les exportations d'Or, dans le cadre de la politique de lutte contre l'extraction aurifère illégale. Gold by Gold a du ainsi faire face à un durcissement réglementaire soudain qui s'est traduit, pour le représentant local du groupe, pour les producteurs locaux et pour les fournisseurs, par de multiples obligations et pièces administratives à mettre à la disposition des autorités.

Dans ce contexte, des quantités d'Or ont été immobilisées sous douane fin janvier 2014 par les autorités péruviennes, pour un montant de l'ordre de 1,4 M€ (sur la base des cours de l'Or en fin d'exercice, soit en

décembre 2014), le temps de mener à bien les contrôles. Ces immobilisations de marchandises, qui restent toujours sous contrôle des autorités aujourd'hui, ont logiquement perturbé l'activité de la division Négoces qui s'est retrouvée temporairement à l'arrêt courant février 2014.

Ces différentes contraintes réglementaires mises en place au Pérou visent notamment à limiter l'implication des acteurs de taille petite et moyenne dans le pays, acteurs qui étaient historiquement privilégiés par la Société dans le cadre de ses activités de Négoces. Ces contrôles renforcés visent par ailleurs bien évidemment à juguler l'intervention d'opérateurs illégaux dans le pays, tout comme l'intervention d'opérateurs ne respectant pas l'ensemble des contraintes environnementales du pays. Ces évolutions risquent immanquablement de faire évoluer le marché local vers les opérateurs les plus importants, marché plus difficilement adressable par Gold By Gold du fait de la concurrence importante d'acteurs internationaux au niveau de ce segment du négoce d'Or.

Au-delà de ces évolutions récentes marquées, le Groupe ne peut exclure d'autres évolutions réglementaires importantes impliquant de nouvelles contraintes dans la gestion opérationnelle de ses activités, contraintes susceptibles d'avoir un impact sur ses niveaux d'activités et de résultats.

2.3 RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE VIS-À-VIS D'UN UNIQUE CLIENT AU NIVEAU DE LA VENTE EN GROS DES MÉTAUX PRÉCIEUX À L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de son activité de négoce d'Or primaire (mines d'Or en sous-sol) et d'Or recyclé (mines d'Or hors sol), le Groupe dispose d'un principal client auprès duquel il vend son Or. Ce principal client du Groupe est également en charge de l'affinage de l'Or de la Division Négoces, Or qu'il achète à Gold By Gold. Au 31 décembre 2014, ce premier client représente plus de 95 % du chiffre d'affaires consolidé de Gold By Gold, les autres clients étant représentés par des acteurs du secteur de la bijouterie, ou des particuliers acheteurs d'Or investissant auprès de la Société. Le risque de dépendance à ce client existe mais il est jugé modéré car le produit vendu par Gold By Gold, c'est-à-dire l'Or, est un métal précieux recherché et utilisé dans le secteur de la bijouterie, dans certaines industries (odontologie et électronique), et également dans la finance (thésaurisation). Le risque lié à la relation avec le principal client de la Société serait éventuellement une dégradation des conditions commerciales et de prise en charge de l'affinage de l'Or extrait principalement au Pérou, conditions issues d'une longue relation de confiance entre cet acteur et la Société.

Au niveau de ses activités d'affinage, dont le volume de chiffre d'affaires reste marginal par rapport aux activités de négoce du Groupe, Gold By Gold affichait en 2014 là aussi une forte pondération de son premier client qui représente environ 26 % de ses prestations d'affinage au titre de l'exercice 2014 (contre 49 % en 2013 et 71 % en 2012). Ainsi, la baisse d'activité observée ces 3 dernières années auprès de ce premier client reste aujourd'hui très préjudiciable à l'entité dédiée aux activités d'affinage. Cet acteur avait pourtant vocation historiquement à sous-traiter auprès de la Division Affinage de Gold By Gold une partie de son activité propre, et ce dans le cadre de volumes qu'il juge insuffisants pour les traiter lui-même. Immanquablement, la Division Affinage, dans un contexte de réduction de ses volumes traités pour son compte propre, du fait de la baisse de l'activité Collecte & Recyclage, est d'autant plus dépendante de cet acteur tiers sur ses activités d'Affinage. Il reste en effet très difficile pour Gold By Gold de trouver d'autres clients dans cette activité très particulière, étant donné sa position en concurrence avec les enseignes de collecte et la chute des volumes recyclés en France.

2.4 RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES MATIÈRES PRÉCIEUSES

L'activité de Gold By Gold implique le stockage et le transport de quantités parfois importantes de matières précieuses, notamment pour ses activités de négoce d'Or (issu principalement du Pérou et transporté vers l'Europe). Durant cette phase de transport de la production issue du Pérou jusqu'à la livraison auprès de son principal client, Gold By Gold bénéficie d'assurances en accord avec les quantités en jeu. Cependant, avant sa prise en charge par les services de transport aérien, la marchandise n'est pas assurée sur le territoire péruvien.

Concernant les activités de la Division Affinage et de la Division Collecte & Recyclage, le Groupe est exposé à un risque de perte ou de vol de marchandises, que cela soit au sein de l'une de ses boutiques ou sur le lieu

d'affinage de l'Or collecté auprès des particuliers. Ce risque peut avoir un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires et ses résultats.

2.5 RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Le marché sur lequel évolue Gold By Gold, à savoir celui de l'Or, est un marché fortement concurrentiel, notamment sur la partie collecte d'Or auprès des particuliers confrontée à un grand nombre d'acteurs. En effet, la collecte d'Or aux particuliers est une activité très concurrentielle qui prend diverses formes en fonction du mode d'approche et des habitudes du client (sites internet d'achat d'Or, boutiques et comptoirs d'achat d'Or, marchands ambulants, bijouteries, etc.), concurrence qui s'est considérablement développée au cours des dernières années du fait de la hausse des cours de l'Or entre 2010 et 2012.

Alors que Gold By Gold bénéficiait d'un profil atypique et différenciateur reposant sur une bonne complémentarité de ses activités de Collecte & Recyclage (par Internet et par un réseau de points de collecte), les évolutions réglementaires récentes, précisées au sein des pages précédentes, ont largement rebattu les cartes de l'univers concurrentiel applicable au Groupe. Le nombre de points de collecte, indépendants ou appartenant à des réseaux, a augmenté de manière exponentielle en 2012 et début 2013 alors que les volumes collectés ont chutés sensiblement à partir du second trimestre 2013 (selon l'institut anglais Metal Focus, le volume d'Or recyclé en France s'est établi en 2014 à 23,1 tonnes en baisse de 17 % par rapport à 2013 et de 41 % par rapport à 2012. En valeur, la baisse se situe à 26 % et 56 % respectivement). De plus, aujourd'hui, ces activités sont extrêmement difficiles à conduire, concurrencées de manière déloyale par certains acteurs ne respectant pas ces évolutions réglementaires, concurrencées par des acteurs basés à l'étranger, ou enfin concurrencées par des acteurs bénéficiant d'autres statuts professionnels que le Groupe (bijoutiers).

Au niveau de ses activités de négoce d'Or primaire (Division Négoce), l'intensité de la concurrence varie en fonction des pays andins, et notamment de la concentration des mines d'exploitation d'Or basées dans cette zone. Au Pérou, pays de prédilection de Gold By Gold, la concurrence s'est largement accrue récemment, suite en particulier aux évolutions réglementaires applicables dans le pays telles que précisées précédemment. Ces évolutions impliquent une certaine concentration des volumes d'activité dans le pays, compte tenu de la pression exercée sur les petits et moyens acteurs en matière de contrôle des exportations. Dans ce contexte, Gold By Gold est aujourd'hui assez largement concurrencé par des grands opérateurs américains, par des acteurs italiens ou moyens-orientaux au niveau du négoce d'Or.

Enfin, au niveau des activités d'affinage (Division Affinage), Gold By Gold dispose à ce jour de relations historiques avec ses clients et réalise pour eux des prestations à la demande en France. Ces prestations, nécessairement de proximité, ne pourraient être réalisées par les affineurs classiques du marché, représentés par les grands affineurs qui traitent seulement d'importantes quantités dans des régions où la demande est très importante, comme cela est aujourd'hui le cas en Asie. Toutefois, dans le futur, des nouveaux acteurs de niche pourraient entrer sur le marché français, avec un positionnement pertinent de spécialistes, et rentrer en concurrence directe avec Gold By Gold.

2.6 RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DES COURS DE L'OR

L'Or est une matière première cotée au niveau mondial sur de nombreuses places financières et son évolution est difficilement maîtrisable. L'activité de Gold By Gold est nécessairement liée à l'évolution du cours de l'Or.

Concernant l'activité de négoce d'Or extrait de mines, une baisse sensible du cours de l'Or pourrait impacter les producteurs qui cesseraient de vendre leur Or, faute de marge satisfaisante ou même de profit. En effet, si les cours de l'or ne permettaient pas à ces acteurs d'assumer leurs coûts d'extraction, ils pourraient alors décider de réduire voire de stopper leur production. Il existe donc un risque d'approvisionnement pour l'activité de négoce d'Or primaire de Gold By Gold, risque qui pourrait ainsi impacter négativement les ventes, les marges et les résultats du Groupe. Concernant l'activité de collecte et recyclage d'Or, une évolution à la baisse du cours de l'Or aurait également un impact défavorable sur l'approvisionnement en Or de Gold By Gold auprès des particuliers, qui seraient alors, dans ce cas de figure, moins tentés de céder leur Or.

Au-delà des conséquences d'une baisse des cours de l'Or, baisse rendant difficiles les transactions avec les acteurs miniers d'Amérique du Sud mais aussi avec les particuliers en France, Gold By Gold est également exposé aux évolutions temporelles des cours de l'Or entre le moment où elle achète l'Or et le moment où cet Or est vendu. En effet, Gold By Gold est exposé au risque de fluctuation importante (à la baisse) du cours de l'Or lorsqu'elle achète de l'Or le jour J aux particuliers et qu'elle le revend quelques jours plus tard.

En ce qui concerne l'activité de négoce international d'Or primaire, activité pour laquelle les marges brutes sont plus faibles que dans les autres activités du Groupe, Gold By Gold prend un risque limité sur sa marge brute par rapport aux fluctuations des cours de l'Or. En effet, en règle générale, lorsque l'Or est acheté auprès des acteurs Sud-Américains, son prix de revente est en majorité concomitamment fixé auprès des contreparties clairement identifiées, garantissant ainsi à la Société une bonne visibilité sur ses marges.

Au niveau du stock, il existe un risque lié à l'évolution des cours de l'Or car seule une partie du stock est couverte. A noter que la Société n'a pas mis en place d'outil de couverture contre le risque d'évolution défavorable des cours des autres métaux précieux.

De manière moins importante, la Société est également exposée aux risques liés aux évolutions des cours de l'argent métal et des métaux du groupe du platine, la société pouvant être amenée à intervenir sur ces marchés de manière ponctuelle.

2.7 RISQUES DE CHANGE

De manière directe, Gold By Gold opère sur le territoire français et exprime ses données financières en euros.

Dans le cadre de ses activités de négoce et du fait de la référence des cours de l'Or mondialement en dollars de l'once, le niveau d'activité de la Société dépend non seulement du cours de l'Or exprimé en dollars de l'once, mais également de la parité euros/dollars au moment même de la vente de l'Or négocié par Gold By Gold. Au niveau des activités de négoce réalisées auprès des producteurs d'Or, les achats d'Or étant eux aussi réalisés en dollars, la marge réalisée n'est pas affectée en part relative par les fluctuations de la parité euros/dollars. Le niveau de chiffre d'affaires et de marge en valeur absolue restent toutefois dépendant de la parité euros/dollars lorsque ce niveau d'activité et cette marge brute sont retranscrits dans les comptes du Groupe exprimés en euros.

En ce qui concerne l'activité de rachat d'Or auprès des particuliers, au travers notamment du site Internet www.GoldbyGold.com ou des points de collecte, activité pour laquelle les achats sont réalisés en euros, il est précisé que dans le même temps les ventes sont elles aussi réalisées en référence à un cours de l'Or exprimé en euros de l'once, sur la base du fixing exprimé à la bourse de Londres. Gold By Gold n'est ainsi pas en risque quant à l'évolution de la parité euros/dollars ni pour la comptabilisation de son niveau d'activité en euros, ni pour l'appréciation de sa marge brute réalisée en dollars.

Gold By Gold n'a mis en place aujourd'hui aucun moyen de couverture contre son risque de change et assume ce risque au travers de la marge brute qu'elle perçoit dans le cadre de ses activités de négoce à l'international.

Enfin, il est important de prendre en considération l'exposition de Gold by Gold aux évolutions des changes euros / dollars compte tenu de l'importance des capitaux mobilisés au travers de la division de négoce, notamment. En effet, les capitaux propres de Gold By Gold restent investis en dollars (plusieurs millions de Dollars), soit sous forme de liquidité, soit sous forme de stocks d'Or en cours de négociation.

2.8 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses activités. La couverture mise en place correspond à une assurance globale pour bijoutiers et sur les transports, couvrant les risques sur les stocks, le matériel, les transports et les expéditions. Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues périodiquement.

Le coût global des polices d'assurance utilisées par la Société s'élève à 92 K€ pour 2014, dont 54 K€ au titre du transport de marchandises.

2.9 LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS

Au titre de l'exercice 2014, il n'existe pas de litiges et/ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation économique et financière de la Société et/ou de ses filiales, en dehors du contentieux en cours engagé à l'encontre du 1^{er} client de l'entité du Groupe dédiée aux activités d'affinage. En effet, comme évoqué au sein du paragraphe portant sur les risques de dépendance vis-à-vis de certains clients, le Groupe a engagé une procédure à l'encontre de ce client afin de faire valoir ses droits, au regard notamment de l'historique de relations commerciales existant entre les parties et compte tenu de la réduction drastique des volumes confiés par ce client au Groupe pour affinage.

3. INDICATIONS SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

4. INFORMATIONS SUR LA MANIÈRE DONT CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE PREND EN COMPTE LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE LEUR ACTIVITÉ

4.1. CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE CHAQUE SOCIETE DU GROUPE

Au 31 décembre 2014, l'effectif total du Groupe est de 11 personnes contre 19 personnes au 31 décembre 2013. Cette évolution est liée à la poursuite des fermetures de certains points de collecte d'Or en 2014, boutiques spécialisées employant des salariés pour leur activité mais dont le nombre a baissé lors du dernier exercice, passant de 6 points de collecte fin 2013 à seulement 3 points de collecte fin 2014.

4.2. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE CHAQUE SOCIETE DU GROUPE

La Société et sa filiale Bon Aloi n'ont pas d'activité industrielle puisqu'elles sont spécialisées dans l'achat et la vente de métaux précieux (soit sur le marché du négoce international soit sur le marché des particuliers en France). Gold By Gold promeut une réduction de l'impact économique sur l'environnement à travers notamment la promotion de l'utilisation d'Or recyclé et compense ses émissions de gaz à effet de serre liées à la partie Collecte & Recyclage de ses activités.

La filiale en charge de l'affinage des métaux précieux, présente une activité plus industrielle et par conséquent est soumise à des contrôles réguliers. A noter qu'en 2012, la Société avait réalisé un bilan carbone au niveau de son activité de recyclage des métaux précieux (collecte, affinage, revente).

4.3. ENGAGEMENTS DES SOCIETES DU GROUPE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES

La Société promeut l'Or équitable extrait par des communautés minières artisanales en Amérique du Sud. Elle est membre du Partenariat Global sur le Mercure du PNUD (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

5. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

En ce qui concerne les activités de Collecte et Recyclage :

En mars 2015, le Conseil d'Etat a finalement annulé les dispositions applicables portant sur la taxe forfaitaire sur les métaux précieux (TFMP), taxe qui avait subi une augmentation de 33 % au 1^{er} janvier 2014 portant celle-ci à 10 %. Alors que cette différenciation de taxation pour le même objet avait créé inévitablement une distorsion de concurrence au détriment de ceux qui rachètent et recyclent les vieux bijoux, cette décision du Conseil d'Etat rétablit une équité entre les différents opérateurs positionnés sur la collecte et le recyclage d'Or, même si au cours de l'année 2014, les activités de Gold By Gold ont été largement affectées de l'application de cette TFMP.

En ce qui concerne la loi relative à la consommation (n°2014-344) qui dans son article 24 section 15 traitait des contrats d'achat de métaux précieux, les projets de décrets d'application, toujours en cours de rédaction, prévoient notamment de porter de vingt quatre à quarante huit heures le délai de rétractation pour le consommateur qui suspend l'exécution des obligations contractuelles incombant aux parties, tout en autorisant un paiement immédiat au consommateur. Inévitablement, ces ajustements réduisent significativement les contraintes imposées initialement par la loi définie en 2014, mais les activités de Gold By Gold ont entre temps largement été affectées et donc restructurées, avec notamment la fermeture depuis le début de l'exercice 2015 des 3 derniers points de collecte dont disposait la filiale Bon Aloï.

En ce qui concerne les activités de Négoce :

Comme évoqué précédemment, après les difficultés rencontrées au sein des activités de Négoce au cours de la première partie de l'exercice 2014, des accords ont été discutés et sont ainsi en cours de formalisation afin de conforter les avances et acomptes versés par le Groupe dans le cadre de ses activités. Ainsi, en garantie d'une partie des avances consenties portant sur des lots de matières ayant soit été revendus, soit bloqués par les autorités péruviennes, Gold By Gold, de manière directe et indirecte, bénéficie aujourd'hui de la part de son représentant local d'une hypothèque sur un bien immobilier ainsi qu'une garantie correspondant à des parts de sociétés bénéficiaires de titres miniers (mine de Tungstène située au Pérou).

Ces échanges et accords ont permis la reprise et la poursuite des activités de Négoce au Pérou, y compris en ce début d'exercice 2015, et ce de manière concertée entre les parties (fournisseurs, représentant local et Société).

6. EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce début d'exercice 2015, dans un contexte de marché qui reste très difficile et affecté par les évolutions réglementaires à la fois en France et au Pérou, les perspectives du Groupe devraient rester très limitées :

- Sur l'activité de **Collecte et Recyclage**, l'entité Bon Aloï ne dispose plus à ce jour de point de collecte, et ce après la fermeture des 3 dernières boutiques intervenues fin mars 2015. Par ailleurs, l'activité via Internet reste très limitée, l'appétence des particuliers à vendre leur Or étant aujourd'hui faible, compte tenu des cours sur les marchés,
- Sur l'activité de **Négoce**, l'augmentation des contraintes locales au Pérou et la détérioration des relations entre Gold By Gold et son représentant local impactent inévitablement l'activité, et ce dans un contexte plus concurrentiel que par le passé. En effet, les différentes contraintes réglementaires mises en place début 2014 au Pérou visent notamment à limiter l'implication des acteurs de taille petite et moyenne dans le pays, acteurs qui étaient historiquement privilégiés par la Société dans le cadre de

ses activités de Négoce. Ces évolutions risquent immanquablement de faire évoluer le marché local vers les opérateurs les plus importants ou la contrebande, marché plus difficilement ou pas adressable par Gold By Gold du fait de la concurrence importante d'acteurs internationaux au niveau de ce segment du négoce d'Or ou de son aspect informel.

- Sur l'activité d'**Affinage**, les volumes traités pour le compte de clients tiers ne cessent de baisser, à l'image de l'évolution des marchés du recyclage en France, dont les volumes ont baissé de 40 % par rapport à 2012, année de l'introduction en bourse de la Société, et de 56 % en valeur. Seule la perspective d'une hausse des volumes de demandes d'Or tracé pourrait permettre un rebond de cette activité.

Dans ce contexte, priorité reste donnée au maintien des coûts d'exploitation au plus bas.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014

7.1. FILIALES

➤ **Périmètre de consolidation du Groupe**

Au 31 décembre 2014, le périmètre du Groupe était le suivant :

31/12/2014	Activités	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Gold By Gold SA	Négoce de métaux précieux	Intégration globale	Maison mère
Aurфина Fondateur Affineur SARL	Production de métaux précieux	Intégration globale	100 %
Bon Aloï SAS	Collecte d'objets en or	Intégration globale	51 %
Jewellery Ethical Minded SARL	Joïellerie	Non consolidé	1 %

Il est précisé que la société Jewellery Ethical Minded SARL a été placée sous le contrôle d'un administrateur judiciaire début 2014, et ce dans le cadre d'un plan de cession.

Gold By Gold, en date du 15 septembre 2014, est devenue propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société Aurфина Fondateur Affineur, par le rachat des 20 % de parts sociales restantes pour un montant de 25 K€ (cf ci-après).

➤ **Activité des filiales**

Les principaux agrégats financiers des entités consolidées au titre de l'exercice 2014 sont présentés ci-dessous.

31 décembre 2014	Chiffre d'affaires net	Résultat d'exploitation	Résultat net
Gold By Gold SA	80.348 K€	743 K€	59 K€
Aurфина Fondateur Affineur SARL	384 K€	- 69 K€	- 69 K€
Bon Aloï SAS	2.344 K€	- 26 K€	- 43 K€

7.2. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE

➤ Aurfina Fondateur Affineur

Pour rappel, dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, et dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du Groupe, la Société avait conclu un contrat de cession de parts sur l'acquisition des 20 % restants des titres de sa filiale Aurfina Fondateur Affineur, pour un montant de 275,6 K€, sous la condition suspensive de l'introduction sur le marché Alternext Paris avant le 1^{er} juillet 2012. Cette promesse avait été prolongée jusqu'au 30 juin 2013 compte tenu du sinistre intervenu au sein de cette filiale lors du premier semestre 2012.

En 2013, les deux parties prenantes ont convenu d'ajourner la cession des titres car il était difficile de fixer une valorisation étant donné la baisse des volumes d'affinage traités du principal client hors Groupe suite au sinistre du premier semestre 2012 où la Société a apporté tout son soutien à sa filiale.

Les parties ont reconsidéré cette position courant 2014 et, avec l'aval du Conseil d'administration, Gold By Gold est devenue propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société Aurfina Fondateur Affineur, en septembre 2014, par le rachat des 20 % de parts sociales non détenues pour un montant de 25 K€.

➤ Bon Aloï

A ce jour, l'entité Bon Aloï est détenue à hauteur de 51 % par Gold By Gold, le solde du capital étant lui détenu par Monsieur Yalap, dirigeant de l'entité.

8. TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Vous trouverez en annexe du présent rapport un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital et en cours de validité à la clôture de l'exercice.

9. RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET CAPITAL POTENTIEL

9.1. REPARTITION DU CAPITAL

Il est rappelé que Gold By Gold est cotée en bourse sur le marché des petites et moyennes valeurs Alternext à Paris depuis avril 2012.

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital social de Gold By Gold était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Patrick Schein (directement & indirectement)	2 225 429	81,4 %	4 450 858	89,8 %
Public	503 318	18,4 %	503 318	10,2 %
Auto contrôle	3 041	0,2 %	-	-
Total	2 733 612	100 %	4 954 176	100 %

Aucune évolution significative n'est intervenue à la connaissance de la Société en ce qui concerne les détentions en nombre d'actions depuis cette date.

Au niveau des droits de vote, il est rappelé qu'en vertu de l'article 12 des statuts, un droit de vote double a celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribuée aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, à condition que celles-ci soient inscrites au compte desdits titulaires pendant une période ininterrompue d'au moins 2 ans, au nom du même titulaire et que le(s) titulaire(s) intéressé(s) en ai(en)t fait expressément la demande par notification écrite adressée à la Société. Nous précisons que ces dispositions sont en ligne avec celles mises en place dans le cadre de la Loi Florange de mars 2014, loi toutefois applicable uniquement pour les sociétés cotées sur un marché réglementé.

Ainsi, il est précisé que Monsieur Patrick Schein détient ainsi 4 450 858 droits de vote, et sur un total de 4 954 176 droits de vote applicables (tenant compte de 3 041 titres en auto contrôle à fin décembre 2014), soit 89,8 % des droits de vote.

9.2. CAPITAL POTENTIEL

Il n'existe pas de capital potentiel représenté par des instruments financiers en circulation et donnant accès au capital de Gold By Gold.

9.3. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre de son admission sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions dans le respect des règles du marché.

Lors de la mise en place effective en avril 2012 d'un contrat de liquidité, confié à la société Aurel BGC, la Société avait alloué la somme de 30 000 euros pour animer les échanges sur son titre. Au 31 décembre 2014, le montant disponible était de 18 576,15 euros, avec dans le même temps la détention de 3 041 actions propres.

Par ailleurs, conformément à la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur le contrat de liquidité mis en place :

Nombre d'actions achetées en 2014	34.402 actions
Nombre d'actions vendues en 2014	36.226 actions
Cours moyen des achats de titres effectués en 2014	2,493 €
Cours moyen des ventes de titres effectuées en 2014	2,491 €
Montant des frais de négociation sur 2014	11 000 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société fin 2014	3 041
Valeur évaluée au cours d'achat des actions inscrites au nom de la Société	18.576,15 €

Pour information, un nouveau programme de rachat d'actions a vocation à être mis en place dans le prolongement de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, après vote d'une nouvelle résolution sur le sujet.

10. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

A ce jour, la Société n'a procédé à aucune attribution d'actions gratuites, de stock options, de bons de souscriptions et d'achat d'actions ou de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) à ses salariés.

Il est rappelé que conformément aux délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale réunie le 18 octobre 2011, le Conseil d'administration pouvait :

- Procéder à des attributions d'actions gratuites de la Société, dans la limite d'un nombre maximum de 114.750 actions ;
- Procéder à des attributions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce et de l'article L.3344-1 du Code du Travail.

En application des dispositions de l'article 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2014, à la connaissance de la Société, aucune action n'était détenue par ses salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du Code de Commerce, c'est-à-dire à travers un plan d'épargne entreprise, de plans partenariaux d'épargne salariale volontaire, ou d'actions figurant dans des fonds communs de placement d'entreprise.

11. OPERATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Ci-dessous, sont présentés les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Achat de titres

Néant.

Vente de titres

Néant.

12. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

12.1. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Dans un souci de simplification des organes d'administration de Gold By Gold, le Conseil d'Administration en date 18 octobre 2011 a décidé de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société. La Direction Générale de Gold By Gold est de ce fait assumée par le Président du Conseil d'Administration de la Société, à savoir Monsieur Patrick Schein.

12.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est à ce jour, composé de cinq (5) membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six (6) années.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

12.3. COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est composé de son Président et de quatre administrateurs :

Patrick Schein

Mandat actuel	Président du Conseil d'administration
Adresse professionnelle	111, avenue Victor Hugo à Paris 75016
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de la société GOLD BY GOLD Président de la société BON ALOI
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Gérant de la société SCI FLORICA

Sandrine Schein

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	111, avenue Victor Hugo à Paris 75016
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Gérante de la société AURFINA FONDEUR AFFINEUR
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Néant

Alain Fabrello

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	16, avenue de la Source à Nogent Sur Marne 94 130
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Associé Gérant de la société RONIFA
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Associé Gérant de la société RONIFA

Christian Aubert

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	13, rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt 92100
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Président du Conseil d'administration de la société AUBAY
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Président du Conseil d'administration de la société AUBAY Gérant de la société AMELIE FACTORY

Laurent Bouteloup

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	Néant
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Gérant de la société LB INVESTISSEMENTS SARL
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Gérant de la société LB INVESTISSEMENTS SARL Gérant de BP PROPERTIES Gérant de la SNC BLLT Gérant de la SCI WR

12.4. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2014, les rémunérations des mandataires sociaux du Groupe s'élèvent à un montant global de 143.302 € (hors jetons de présence).

Au titre de l'exercice 2014, les membres du Conseil d'Administration de la Société ont reçu chacun 3 000 € de jetons de présence, soit un montant global de 15 000 €.

13. COMMISSAIRES AUX COMPTES**13.1. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le commissaire aux comptes titulaire est :

Monsieur Daniel Forestier

150, boulevard Masséna - 75 013 Paris

Date de premier mandat : Assemblée générale du 19 mai 1994

Date de renouvellement : 7 mars 2012.

Echéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le commissaire aux comptes suppléant est :

Ferco SAS

150, boulevard Masséna - 75 013 Paris

Date de premier mandat : Assemblée générale du 19 mai 1994

Date de renouvellement : 7 mars 2012.

Echéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

13.2. REMUNERATIONS PERCUES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les rémunérations perçues par les commissaires aux comptes du Groupe au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 20 K€.

	31/12/2014		31/12/2013	
	Montants en HT	En %	Montants en HT	En %
Audit	20.000 €	100 %	16.000 €	100 %
Autres missions	-	-	-	-
Total	20.000 €	100 %	16.000 €	100 %

Au niveau de la société consolidante, les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 12.500 € en 2014 (montant identique à 2013) et ont porté uniquement sur des missions d'Audit.

14. CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui se sont poursuivies ou qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration. Sont résumées ci-dessous les conventions réglementées applicables :

Conventions	Administrateur concerné	Montant	Ancienne ou nouvelle convention	Date du Conseil autorisant la convention
Contrat de location d'un local commercial	Patrick Schein, en qualité d'administrateur et bénéficiaire du contrat	15.252 € (HT)	Ancienne	18 janvier 2010
Contrat de prestations de services (expertise et évaluation)	Sandrine Schein, en qualité d'administrateur et bénéficiaire du contrat	5.760 € (TTC)	Ancienne	1er avril 2010
Contrat de prestations de services (techniques et logistiques) entre Aurfina et Gold By Gold	Sandrine Schein, en qualité d'administrateur et gérante d'Aurfina, société bénéficiaire du contrat	100.270 € (HT)	Ancienne	18 octobre 2011, mise à jour en date du 3 mars 2014

Cession de parts sociales	Sandrine Schein, en qualité d'administrateur et de cédante au contrat	25.000 € (TTC)	Nouvelle	28 avril 2014
---------------------------	---	----------------	----------	---------------

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Malgré la loi d'août 2014 visant à simplifier la législation entourant les conventions réglementées, les relations évoquées ci-avant restent des conventions réglementées devant être approuvées en assemblée.

15. CONCLUSION

Pour conclure, nous vous demandons de bien vouloir approuver ces comptes qui ont été établis avec sincérité, et donner au Conseil d'administration, quitus de sa gestion et à votre Commissaire aux Comptes quitus de sa mission.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.



Le Conseil d'Administration

ANNEXES**ANNEXE 1 : TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Date d'assemblée	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2014
Néant				

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

➤ Tableau des résultats des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

	2014	2013	2012	2011	2010
1- Capital en fin d'exercice					
Capital social	273.361	273.361	273.361	229.500	102.000
Nombre d'actions ordinaires existantes	2.733.612	2.733.612	2.733.612	2.295.000	5.100
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer:	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Par exercice de bons de souscription (BSA)	-	-	-	-	-
Par émission d'actions gratuites au profit des salariés	-	-	-	-	-
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	80.348.051	127.826.434	162.140.444	111.096.662	59.806.137
Résultats avant impôt, participations des salariés, dotations aux amortissements et provisions	709.561	620.178	504.156	1.752.261	600.729
Impôts sur les bénéfices	37.525	181.324	245.710	192.862	-
Bénéfices après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	672.036	438.854	258.446	1.559.399	600.729
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	59.287	419.960	230.846	762.176	(243.880)
Montant des bénéfices distribués	-	-	136.681	114.750	25.500
3- Résultats par action					
Résultats avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,26	0,23	0,18	0,76	118
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,02	0,15	0,09	0,68	(48)
Dividende versé à chaque action	-	-	0,05	0,05	5
4- Personnel					
Nombre de salariés	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	152.573	154.052	154.046	124.115	120.433
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	76.390	73.931	77.023	72.286	58.614